

# Enseigner en SESSAD.

M. Vinais

Chargé de mission ASH au Conseil de Direction

IUFM Centre Val de Loire

Responsable de la filière ASH

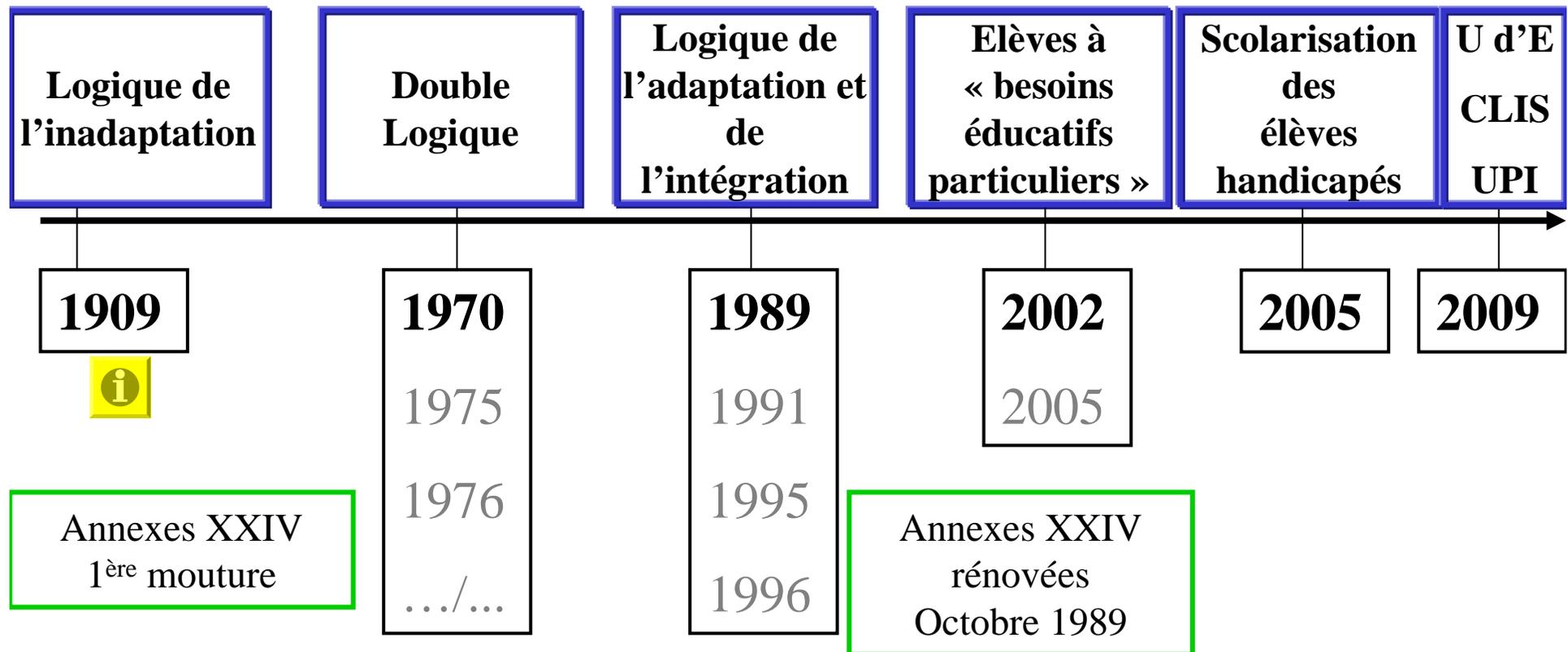
Site IUFM de Tours-Fondettes

[michel.vinais@univ-orleans.fr](mailto:michel.vinais@univ-orleans.fr)

# Cahier des charges institutionnel

- Découvrir toutes les facettes du travail d'un enseignant en SESSAD et les étayages à mettre en place auprès de l'équipe pédagogique.
- Les apports de la loi de février 2005 et ses conséquences sur le fonctionnement des SESSAD.
- Place et rôle de l'enseignant de SESSAD dans un système partenarial.
- Mutualisation des compétences, des outils.

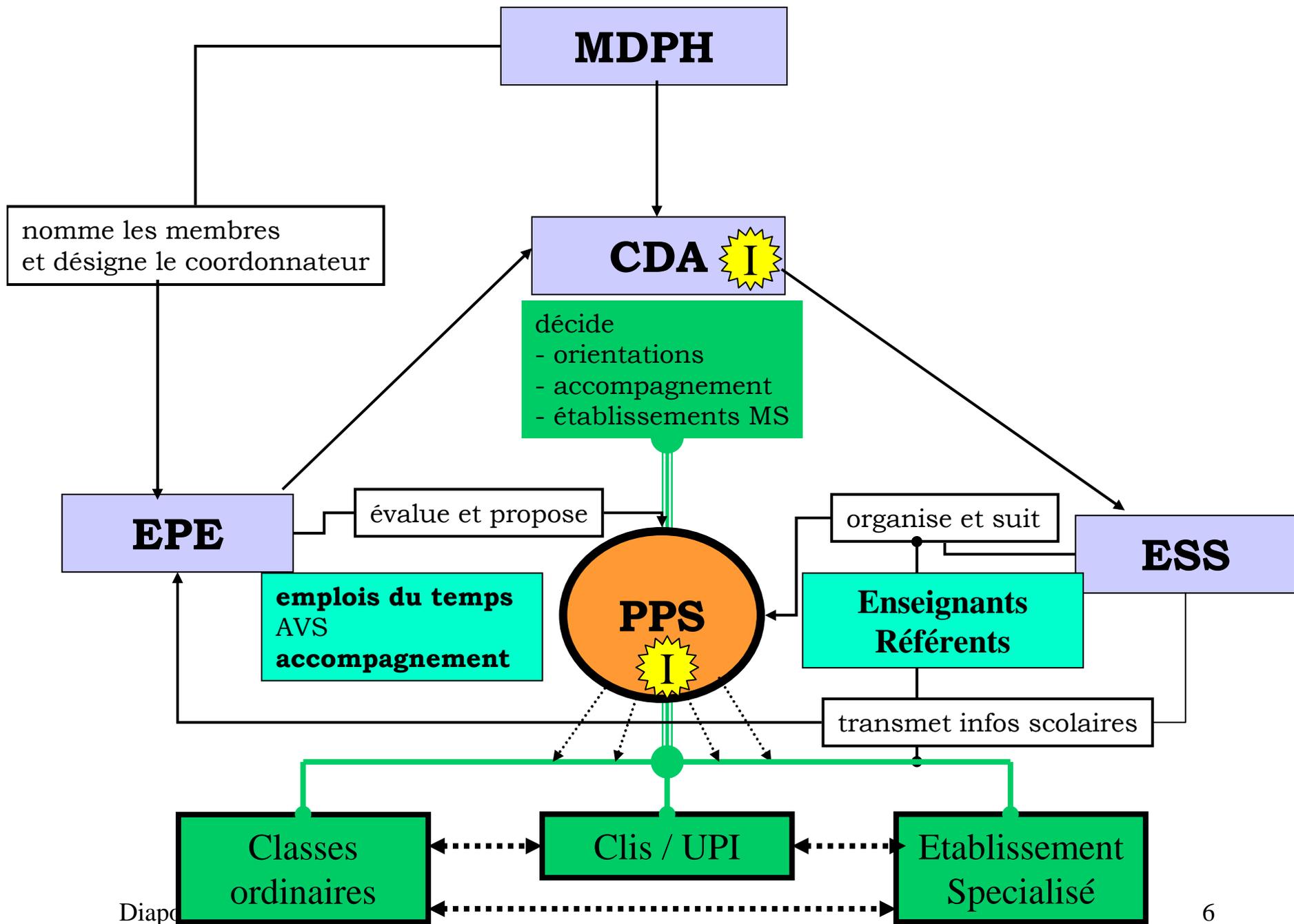
# De « l'enfance inadaptée » à la scolarisation des élèves handicapés



Le droit à l'éducation est inscrit dans notre Constitution.

**La loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nourrit l'ambition de faire vivre ce droit pour tous les enfants handicapés.

Les apports de la loi de février 2005  
et  
ses conséquences  
sur  
le fonctionnement des SESSAD.



Etapes de la démarche de projet personnalisé de  
scolarisation des élèves handicapés. *(Cf JM Gillig)*

Analyse des besoins de l'enfant ou de l'adolescent.

Identification des besoins et ressources.

Objectifs éducatifs et pédagogiques.

Recherche de solutions techniques diverses à titre d'hypothèses d'action.

Conception et élaboration du projet.

(Travail de l'EPE)

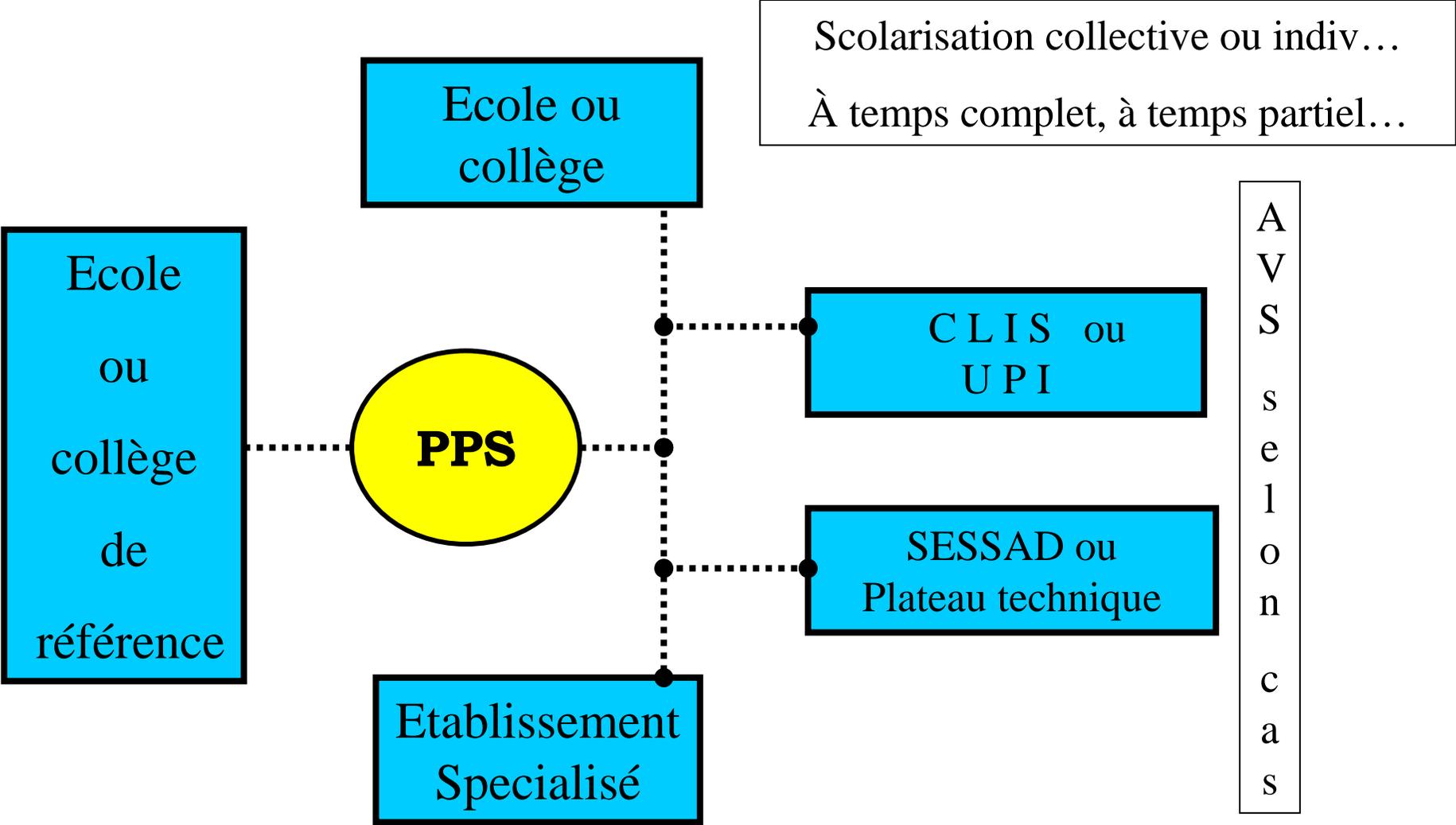
Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Equipe de suivi de scolarisation (ESS)

Enseignant référent

# Scolarisation et ses applications

## Formes et modalités



Les annexes XXIV : définition légale, missions, équipes, agrément, financements etc...

Circulaires : services, éducation spécialisée, soins, domicile.

Les locaux, les véhicules...

Le projet sur les Unités d'enseignements  
et  
les coordinateurs pédagogiques

Travail de réflexion et d'échanges de pratiques.  
Partenariat  
Et  
identité professionnelle de l'enseignant de  
SESSAD.

Protocole

Travail par groupes : 3 groupes de 3

Inducteurs de réflexion et d'échanges : questions.

Désigner un rapporteur par groupe.

Phasage :

- Temps d'échanges de pratiques : ~ 1h30
- Retour collectif : ~ 1h00
- Synthèse : 15min

Le SESSAD est **une structure du secteur médico-éducatif**. Les **procédures d'ouverture** des établissements et des services sont identiques. Les **procédures d'orientation** des enfants et des jeunes handicapés par les commissions de l'éducation spéciale sont également les mêmes et l'affectation en sessad se fait comme en établissement sur prescription de la CDAPH .

La décision de la CDAPH s'impose à l'assurance maladie pour l'affectation en sessad comme pour l'affectation en établissement et met également en jeu un **financement** du prix à l'acte correspondant au prix de journée des établissements spécialisés.

La prise en charge assumée par les SESSAD est, comme pour les établissements, **une prise en charge globale.**

Pour des agréments identiques, les équipes soignantes et éducatives qui y interviennent sont les mêmes, équipes pluridisciplinaires composées de médecin, éducateurs spécialisés, psychomotricien, orthophoniste... (titres IV et VI). Le service dispose aussi, généralement, d'une assistante sociale, qui favorise les liens avec les familles, et parfois, précisément, le lien famille-école.

Le SESSAD peut même aussi "*comprendre, en tant que de besoin, un ou des enseignants spécialisés*"

Annexe art.49 :

L'expérience montre que la présence d'un instituteur spécialisé s'avère généralement tout à fait bienvenue quand le SESSAD intervient auprès d'un enseignant non spécialisé : l'enseignant spécialisé du SESSAD peut aider son collègue à observer l'enfant handicapé en classe et lui apporter des informations utiles.

Une telle intervention est évidemment moins nécessaire quand l'enseignant qui a l'enfant handicapé en charge est lui-même spécialisé. C'est notamment le cas des intégrations en CLIS ou en UPI.

## Missions de l'enseignant de SESSAD.

### Suivi et accompagnement de la scolarité d'élèves BEP

Accompagnement scolaire : participation effective à la scolarité de l'élève.

Accompagnement d'équipe scolarisant des élèves BEP. Aide à la compréhension des élèves. Contacts et lien.

Accompagnement scolaire : lien avec les autres professionnels du SESSAD.

## Missions de l'enseignant de SESSAD.

Suivi et accompagnement de la scolarité d'élèves BEP

**Accompagnement scolaire** : participation effective à la scolarité de l'élève.

Mission d'accompagnement.

Mission scolaire

## Missions de l'enseignant de SESSAD.

Suivi et accompagnement de la scolarité d'élèves BEP

**Mission d'accompagnement.**

Mission scolaire

Accompagner :

## Missions de l'enseignant de SESSAD.

Suivi et accompagnement de la scolarité d'élèves BEP

Mission d'accompagnement.

**Mission scolaire**

Mission scolaire :

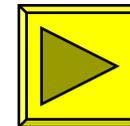
Quels objectifs scolaires pour cet accompagnement?

## Missions de l'enseignant de SESSAD.

### Suivi et accompagnement de la scolarité d'élèves BEP

Accompagnement scolaire : participation effective à la scolarité de l'élève.

Accompagnement d'équipe scolarisant des élèves BEP. Aide à la compréhension des élèves. Contacts et lien.



**PE.S / PLC option A B C D**

**Partenariat et travail en  
SESSAD**

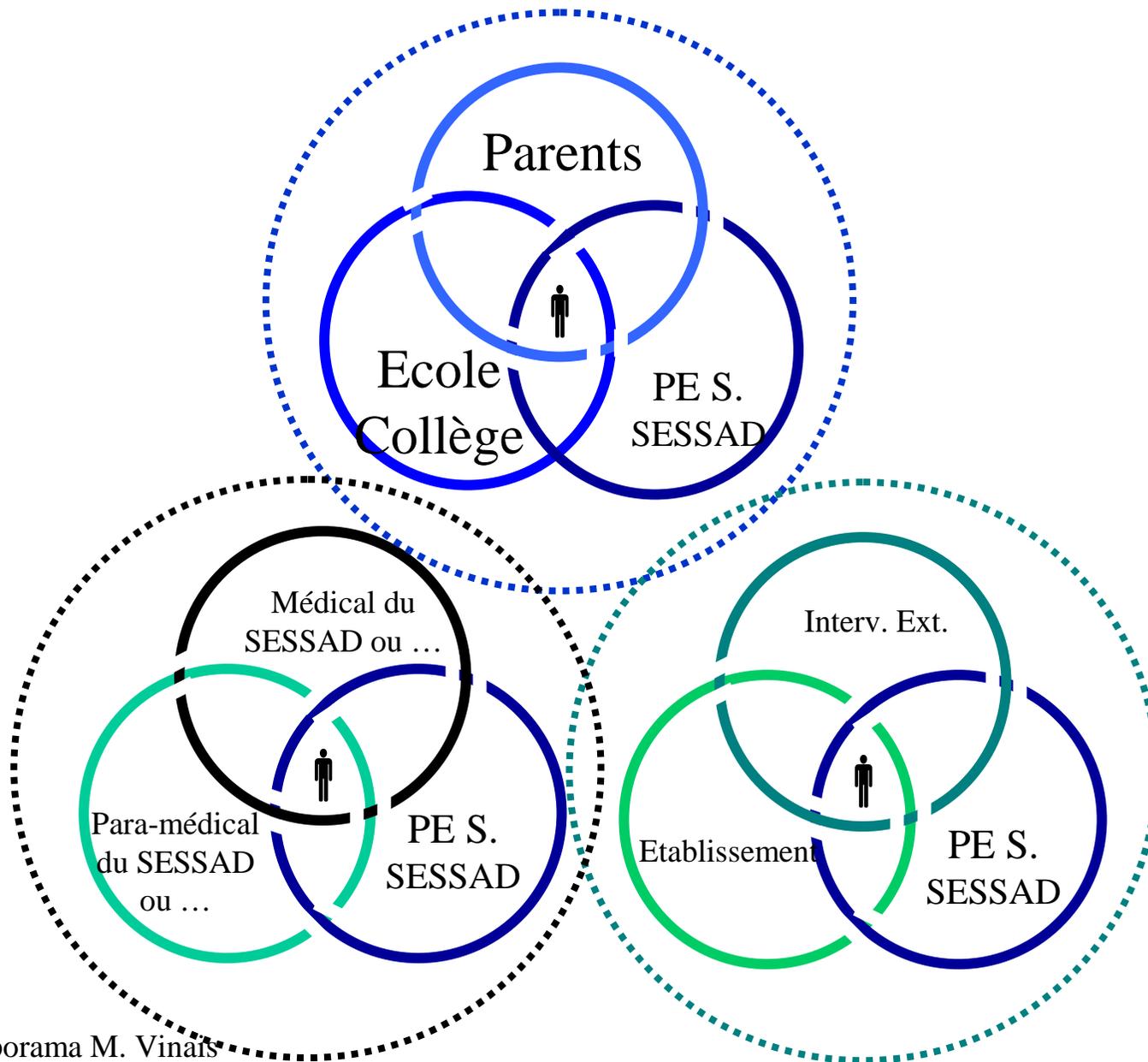
# Vidéo « Possible ? »

## **De la Pluralité des approches et des interventions**

L'aide au développement de l'enfant peut être assurée par des intervenants divers.

### **Un sens à donner à l'articulation de ces approches ou de ces interventions**

Articuler suppose l'établissement d'un lien entre regards portés ou actions menées par des professionnels de formations différentes.



Le partenariat est un état d'esprit rendant possible la création entre partenaires de relations privilégiées, fondées sur une recherche en commun d'objectifs, à moyen ou long terme, menée dans des conditions permettant d'assurer la réciprocité des avantages.

Quelles sont les conditions nécessaires à l'établissement de telles relations ?

La visée vient : partager un objectif commun.

Reste à concevoir un système

*« La construction d'un partenariat, est à la fois un travail d'ajustement et de compromis. Le premier favorise la coordination, le second, la coopération. Ce travail n'est évidemment ni linéaire, ni lisse, il est réversible, il est aussi traversé par des luttes d'intérêts ou de valeurs. Il implique diverses transactions au plan fonctionnel ou symbolique ».*

*Danielle Zay*

*La place que chacun occupe, croit occuper ou ne pas occuper influence son propre degré d'implication dans le projet commun, il va d'un investissement fort, d'une simple participation, d'une présence à l'abandon du projet.*

*D Zay*

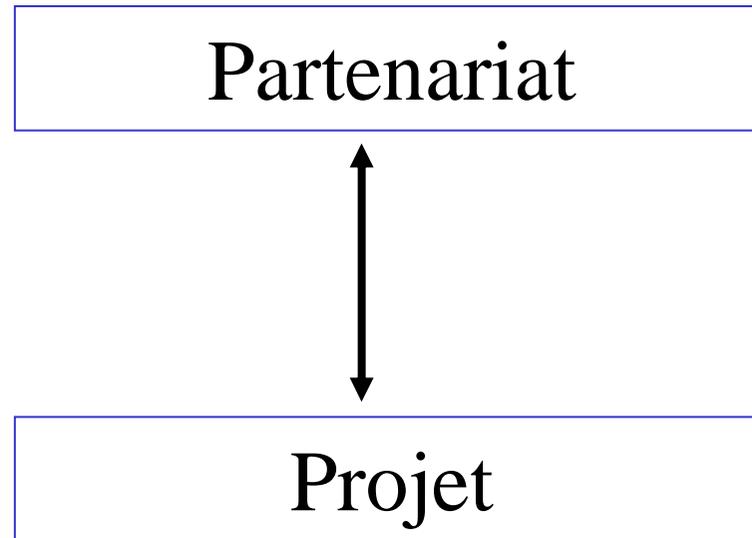
## “Construire” le partenariat

### **Le Partenariat : quelle approche pour l’enseignant spécialisé de SESSAD?**

- **De l'identité professionnelle**
- **Système d'intervention : vers un travail en partenariat**

### **De l’identité professionnelle**

- Autodéfinition
- La mise en commun au sein de l’équipe des rôles de chacun
- De la pluralité des approches, des interventions et un sens à donner à l'articulation de ces approches ou de ces interventions. Système d’intervention.



# Le concept de projet

## Société et culture à projets

C'est un outil privilégié d'articulation de l'action et de la réflexion sur l'action ainsi guidée. Il suppose un va-et-vient permanent, une dialectique entre l'action et son analyse.

# Le concept de projet

## Société et culture à projets

*C'est une notion extrêmement dynamique et même vitale : sur le plan psychique l'absence de projet, le tarissement de cette capacité de produire des projets caractérisent la **dépression**.*

**Projet Personnalisé  
de Scolarisation**



**Projet Pédagogique  
Individuel**

# Le concept de projet

Observations / Évaluations

Projet Personnalisé  
de Scolarisation

Projet Pédagogique  
Individuel



Action de l'enseignant  
titulaire de la classe

Action de l'enseignant  
du SESSAD

A  
V  
S

Cette accompagnement scolaire est comme un voyage\* qui comporterait selon les situations plusieurs temps ou plusieurs types d'action (en partage):

- Le réétayage du Moi
- Le “donner envie” du redémarrage scolaire
- L'accès au sens de certains apprentissages;
- Le soutien proprement dit (révision, rattrapage..)



\* Voyage où l'on tente de réparer, au delà des cassures scolaires, des cassures qui affectent... J. Lévine

- Agir de manière consciente.
  - Agir de manière organisée.
  - Agir de manière réfléchie...réfléchissement
- retour sur ...

# Ce que devrait viser le “SESSAD” : aider les élèves,

- à **remobiliser** les potentialités psychiques, intellectuelles, relationnelles et corporelles de l’enfant, dans ce qui fait sa singularité, son originalité.
- à **susciter**
  - son désir de retrouver une relation plus apaisée avec les autres et avec lui-même.
  - son désir d’être plus autonome, plus responsable comme sujet,
  - son désir d’apprendre, de se former.
- à **permettre** la poursuite de sa scolarité dans un établissement scolaire ordinaire.  
Lien avec l’enseignant d’accueil, l’équipe d’accueil /  
étayage.

*Cf. SESSAD JL Etienne*

« Arbre de vie »



Dans la vie , disait St Exupéry, il n'y a pas de solutions, il y a des forces en marche. Il faut les trouver et les solutions suivent.

Il s'agit donc de se donner mutuellement les moyens de la réussite de l'aide par un dialogue étroit et une collaboration attentive entre les différentes forces vives.

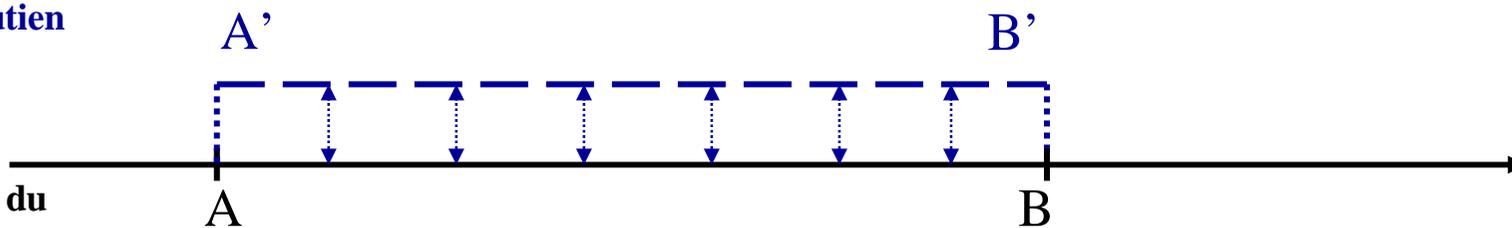
Diaporama M. Vinais

36

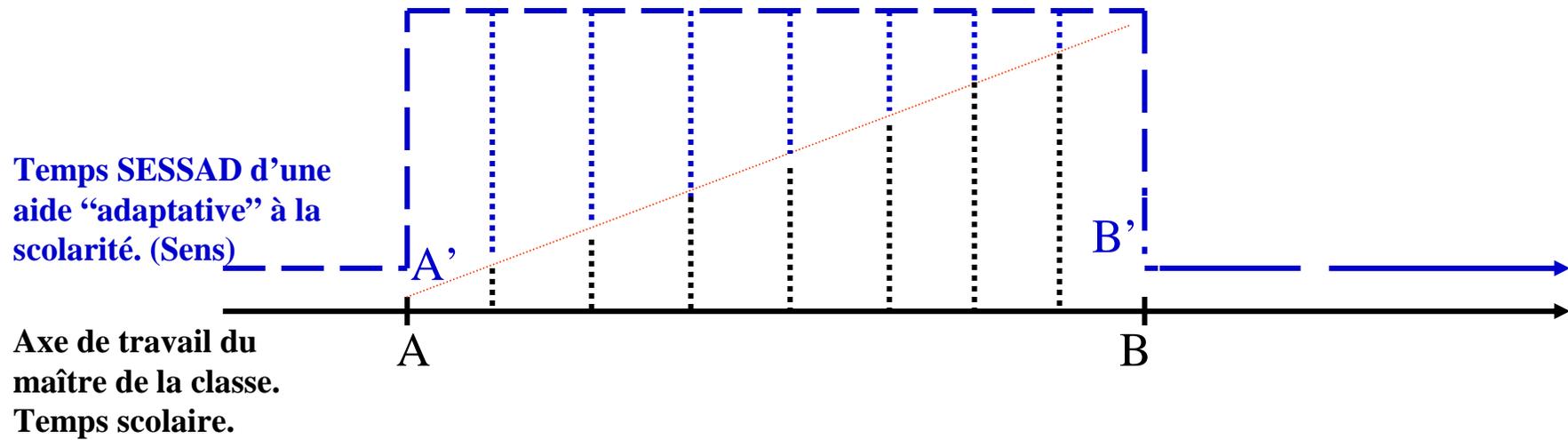
# Le soutien proprement dit (révision, rattrapage..)

Travail de soutien  
SESSAD.

Axe de travail du  
maître de la classe.  
Temps scolaire.



# L'accès au sens de certains apprentissages;



- Identifications des besoins.
- Définition des objectifs. Choix des contenus et mise au point des contenus.
- Organisation des expériences d'apprentissage.
- Détermination des méthodes d'observations et d'évaluations

# C D A P H

Création Loi du 11 février 2005 / Décret du 19 décembre 2005

- Composition : 23 membres
- Fonctionnement : formation plénière mais peut être organisée en sections locales ou spécialisées.
- Missions : compétences étendues
- Décision : « la décision de la CDA s'impose à tous »



# Instruction du dossier et élaboration du PPS

**1** Les parents (ou le responsable légal) adressent le formulaire de demande, le certificat médical et la fiche d'identification à la MDPH et sollicitent l'étude du dossier de leur enfant.  
Ils peuvent s'assurer de l'aide de l'enseignant référent.

**2** La MDPH mandate l'enseignant référent de l'équipe de scolarisation qui collecte les renseignements.

- Feuille de renseignements scolaires (maternelle ou élémentaire ou second degré)
- Feuille de renseignements psychologiques (remplie par le psychologue scolaire ou le COpsy)
- Feuille de renseignements médicaux (remplie par le médecin scolaire ou PMI)
- Feuille de renseignements sociaux (remplie par l'assistante sociale)

## Instruction du dossier et élaboration du PPS

**3** L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH poursuit les investigations nécessaires et construit, avec les parents une proposition de PPS pour l'élève.

Proposition de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation à la CDA

**4** La C D A valide le projet personnalisé de scolarisation de l'élève

Notification CDA

## Instruction du dossier et élaboration du PPS

5 L'enseignant référent réunit l'équipe de suivi de scolarisation qui étudie les conditions de mise en oeuvre et assure le suivi du projet personnalisé de scolarisation.

Il assure un lien permanent avec l'équipe Pluridisciplinaire d'évaluation.

L'équipe de Suivi de Scolarisation procède, au moins une fois par an, à l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation et des conditions de sa mise en oeuvre.



## **Principes pour une scolarisation réussie (1)**

- ➔ **Scolariser un élève handicapé suppose de porter un regard ambitieux sur les potentialités de l'élève.**
- ➔ **De même, scolariser un élève handicapé suppose voire exige des choix théoriques**
- ➔ **Scolariser un élève handicapé, c'est délaisser quelque peu l'enseignement magistral.**

## Principes pour une scolarisation réussie (2)

- A contrario, scolariser un élève handicapé ce n'est pas seulement individualiser l'enseignement
- Scolariser un élève handicapé, c'est susciter l'intérêt des élèves, c'est proposer des projets thématiques
- Scolariser un élève handicapé ...c'est un processus dynamique qui fait passer un individu d'une structure spécialisée à une autre qui l'est moins...
- Scolariser un élève handicapé, c'est communiquer
- Scolariser un élève handicapé suppose négociation
- Scolariser un élève handicapé, c'est contractualiser
- Scolariser un élève handicapé ... préparation de l'enfant à...

## Principes pour une scolarisation réussie (1)

- ➔ Scolariser un élève handicapé c'est d'abord une idée qui se travaille
- ➔ Scolarisation d'un élève handicapé : un défi pédagogique
- ➔ Scolariser un élève handicapé suppose de reconnaître des besoins éducatifs particuliers